

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2016



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 novembre 2016, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Madame Amélie DASSONVILLE, absente excusée, a été représentée par Madame Ludivine DEGROOTE. Monsieur Etienne POIDEVIN, absent excusé, a été représenté par Monsieur Jean Marc VANDAELE. Monsieur Eric VANTORRE, absent excusé, a été représenté par Monsieur Bruno BRONGNIART. Madame Isabelle VIENNE, absente excusée, a été représentée par Monsieur Christophe DEBAVELAERE.

Madame MARTEL Marina et Monsieur VEROVE Stéphane étaient absents.

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer cette réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire demande que les conseillers aient une pensée pour Isabelle VIENNE. Il propose qu'en hommage à son époux une subvention d'un montant de 300 € soit versée à l'association « Echo du Tam Tam »

TEPCV

Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer lance un appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Cet appel à projet vise des axes prioritaires comme les économies d'énergie, les transports propres, les énergies renouvelables, la biodiversité, l'éducation à l'environnement. Afin de remplir les objectifs de la loi transition énergétique, l'état accompagne les collectivités avec une aide de 500 000 € pouvant être portée à 2 M€ pour les projets « mûrs ». Le SIECF (syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre) a organisé le 3 novembre 2016 une réunion de présentation aux communes membres, et se propose d'assurer le portage de l'appel à projet. A l'issue de cette réunion, chaque commune doit déposer des fiches actions. Monsieur le Maire indique que pour être recevable le projet « déposé » ne doit pas avoir démarré. Le projet de vestiaire sportif autonome est le seul dossier qui remplissait les critères lors de la réunion du 3 novembre et les services de l'Etat (DREAL et DDTM) ont montré un grand intérêt.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour la construction du vestiaire sportif autonome. La proposition est acceptée à l'unanimité.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

6042	Prestations de services	+ 4 000
615221	Entretien bâtiments	+ 6 000
Total	Dépenses	+ 10 000
74121	DSR	+ 1 000
74127	DNP	+ 9 000
Total	Recettes	+ 10 000

A l'unanimité, le conseil valide les ajustements budgétaires.

ZERO PHYTO :

La loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités et les établissements publics, pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts à compter du 1^{er} janvier 2017. Sont exclus les terrains de sports, les infrastructures de transport et les cimetières qui peuvent être traités par des agents détenant le « certiphyto ». Mais cette formation n'est plus dispensée. Il semble préférable de traiter l'ensemble du territoire communal selon les mêmes règles. Le préalable à la mise en œuvre du zéro phyto est l'analyse des pratiques de la commune.

A Rexpoède, les insecticides ne sont plus utilisés depuis plusieurs années. Restent les produits désherbants, dont l'utilisation était réduite mais encore présente.

Il convient donc d'établir un plan de désherbage et un inventaire des moyens humains et techniques dont dispose la commune.

Il faut ensuite déterminer les objectifs communs d'entretien : une fois les zones à désherber repérées, il sera nécessaire d'identifier les espaces où

..... il n'est plus utile de désherber

..... il faut continuer à désherber mais dans une moindre mesure

..... il faut maintenir un désherbage efficace

Ces objectifs doivent être partagés par tous et une communication large doit être entreprise auprès du public.

Les méthodes alternatives au désherbage chimique sont la plantation de plantes couvre-sols dans les massifs, le désherbage manuel, l'utilisation d'insectes, les prairies fleuries, le fauchage tardif, le désherbage thermique. Un groupe d'élus et de techniciens s'est réuni, et a étudié les contraintes des différentes alternatives. Le conseiller municipal en charge du cadre de vie propose de faire appel à des « brigades de désherbage » sur des périodes de vacances scolaires. Ces recrues seraient encadrées par des agents communaux et réparties sur l'ensemble des espaces verts du village.

Deux conseillères émettent des doutes quant à l'encadrement de ces équipes.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION : désaffiliation du SDIS du Nord

Le président du service départemental d'incendie et de secours du Nord sollicite son retrait du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable. Cette proposition est motivée par la volonté de ne pas déstabiliser le budget et le fonctionnement du centre de gestion qui perçoit des cotisations salariales versées par les collectivités membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande de désaffiliation du SDIS.

QUESTIONS DIVERSES

RD 916a :

Une réunion s'est tenue ce jeudi au matin avec les services du département du Nord, ceux de la CCHF et du SIECF. Elle avait pour objet les travaux de renforcement de structure de la RD916a entre Rexpoède et Oost Cappel. Pour rappel, le projet consiste en une mise aux normes de largeur et réalisation d'aménagements cyclables par le département. La commune, la CCHF et le SIECF interviendront parallèlement pour aménager les abords et enfouir les réseaux.

Ce dossier comporte toujours 2 phases : une en agglomération et l'autre hors agglomération. Un dossier loi sur l'eau est en cours d'élaboration sur la globalité de la section, avec de nouvelles études sur les zones humides. L'objectif du département est de déposer ce dossier au printemps 2017.

En ce qui concerne la réflexion menée sur la partie hors agglomération, la question posée est de réaliser ou non des aménagements cyclables. Cette réflexion doit être croisée avec l'évolution des règles de financement du département.

Commerce du village :

L'enseigne carrefour a déposé en mairie des demandes d'urbanisme : un concernant la réfection de la façade et la pose de l'enseigne, et un dossier d'ouverture d'ERP (établissement recevant du public). Les services instructeurs ont émis un avis favorable en ce qui concerne la façade et l'accessibilité. Les travaux devraient commencer prochainement. En ce qui concerne le gestionnaire, son identité n'est pas encore connue de nos services.

Lotissement le domaine des Prés :

Les services instructeurs ont émis un avis favorable au permis d'aménager du lotissement le 10 novembre. Aux dernières nouvelles, ce sont trois parcelles qui ont déjà été vendues.

Domaine du Groënhof :

Les services fiscaux ont effectué une estimation du domaine afin de réactualiser le chiffre de 2005. L'estimation est arrivée ce jour : elle est de 210 000 € +/- 10%.

Mise à jour des statuts de la CCHF :

En application de la loi NOTRE, la CCHF demande de délibérer sur l'ajout des deux compétences aux statuts des communautés de communes que sont : La collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, et l'accueil des gens du voyage. Le conseil vote la mise à jour des statuts à l'unanimité.

Recensement de la population :

Le recensement de la population démarre le 19 janvier 2017. La commune doit mettre en œuvre les bonnes conditions de recensement : la directrice des services aura en charge la coordination et ce sont des agents recenseurs qui effectueront le travail de terrain. Grande nouveauté cette année : la procédure dématérialisée est privilégiée.

Le village est découpé en quatre districts et il convient de recruter un agent recenseur par district. Le maire demande l'autorisation de créer quatre postes d'agent recenseur pour la période du 2 janvier au 18 février 2017 inclus. La proposition est validée à l'unanimité.

Plan communal de sauvegarde : mise à jour des données et création d'un groupe de travail.

Le PCS est un outil d'aide à la décision pour faire face à une situation de crise. Ces objectifs généraux sont la sauvegarde des vies humaines, la protection de l'environnement. Il s'agit de formaliser l'organisation à adopter par la commune en cas d'événements graves. Pour être opérationnel, il doit être adapté aux moyens humains et matériels. L'élaboration du Pcs consiste en un recensement des risques présents sur le territoire, un inventaire des moyens, l'organisation d'une gestion de crise et la mise en œuvre de l'alerte auprès des populations.

Les élus souhaitant participer à ce groupe de travail sont Jean-Luc Cleenewerck, Jean-Marc Vandaele, Régine Ryckelynck, Jean Sylvain Arnaud et Catherine Chocquet.

Nom du centre social

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote. Le choix qui retient 7 suffrages est « la passerelle ».

La séance est levée à 21h30.